Image not found or type unknown

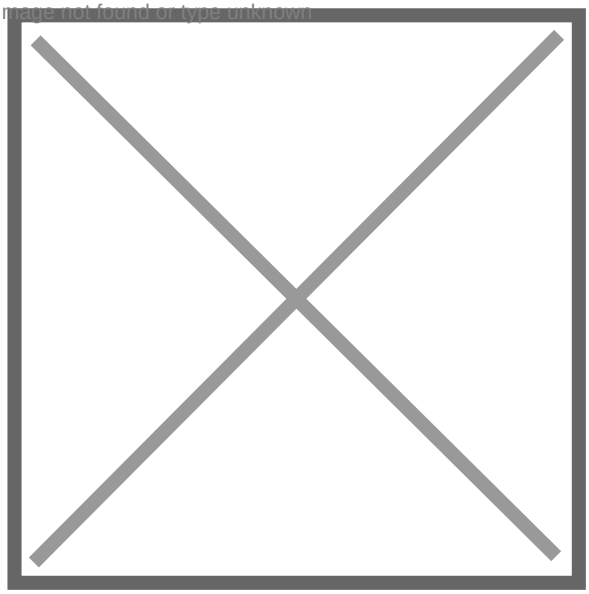

Je veu quiter ma femme mais je nai rien

Par **gaugau**, le **13/01/2008** à **18:32**

bonjour, je suis marié depuis 1988 ma femme me fait vivre un enfer (ex: je n'ai droit ni a une carte banquaire ni chequier, je n'arrive pas a connaitre l'activitée de notre compte commun, elle n'arete pas de m'insulter, de m'umilier,etc) je ne la suporte plus meme la maison me sort par les yeux.je voudrai partir de chez moi (combien de temp je ne sai pas) mais pas divorcer pour le moment. ai-je le droit ? que doit-je faire pour ne pas avoir a tous payer (sa va dejat etre dur de regere mes revenus sans qu'elle ne me fasse pas de scandal)? "je vie dans une prison doré"J'ai une multitude de chose a raconter mais j'essaye d'etre connsi. je suis a votre disposition pour d'avantage de renseignement. je suis dans l'urgence mais je ne voudrais pas etre demuni, alors s'il vous plait repondez rapidement. Merci!!

Par **ly31**, le **13/01/2008** à **20:27**

Bonsoir,

Si vous quittez votre épouse, il y a abandon du domicile conjugal !

Avez vous des enfants ?

Avez vous un emploi CDI ou CDD ?

Désolée de vous posez tant de questions, mais tout cela est pour vous aider dans la suite de vos démarches

A vous lire

ly31

Par **Tamago**, le **13/01/2008** à **22:52**

Bonjour Ly31,

Je me questionne quant au fait d'être "obligé" de rester vivre avec un "tyran" sans avoir le droit de quitter le domicile conjugal.... Le divorce est souvent source de conflit, alors comment vivre ensemble sous un même toit pendant cette période si délicate? Je ne comprends pas bien la position de la législation dans ces cas....
Merci de m'éclairer,

Tamago

Par **ly31**, le **14/01/2008** à **06:17**

Bonjour,

Les Lois françaises sont ainsi !

Vous pouvez quitter votre domicile conjugal mais à vos risques et périls, surtout si vous avez des enfants car ces faits sont plus graves

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **ly31**, le **14/01/2008** à **06:20**

Re Bonjour,

SI vous souhaitez partir dans les "normes", vous devez voir le Monsieur le Juge, afin qu'il vous accorde une autorisation

Avez vous des attestations d'amis concernant votre épouse ?

A vous lire

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **patrick02**, le **14/01/2008** à **06:42**

Bonjour,
Ce petit apport de ma part pour confirmer l'entière exactitude des conseils livrés par ly.
Suivez le fil conducteur qu'elle vous propose afin d'entrevoir la bonne méthode qui vous sortira d'affaire.
Cordialement,
Patrick

Par **gaugau**, le **14/01/2008** à **12:34**

oui j'ai 3 enfant et non je n'ai pas de temoiniage d'amis, je n'ai plas de travail pour le momment

Par **ly31**, le **14/01/2008** à **18:31**

Bonsoir,

Je pense que personnellement abandonner le domicile conjugal en laissant 3 enfants et sans travail vous donnerait des complications supplémentaires

En revanche, je pense qu'un emploi pourrait éventuellement vous laissez voir la vie d'une autre manière, et vous permettrait de sortir de l'enfer, qu'en pensez vous ?

A vous lire

ly31

Par **Tamago**, le **15/01/2008** à **06:01**

Bonjour,

Je suis tout à fait d'accord avec Ly31 car pour ma part j'ai actuellement un CDD mais en attente d'un CDI. Cela me semble indispensable pour pouvoir m'assumer par la suite (appartement, frais divers, etc...).
Il n'est pas facil ni psychologiquement ni physiquement de redevenir indépendant après des années de vie commune, surtout s'il y a des enfants!
Je vous souhaite plein de courage dans votre entreprise,

Tamago

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **ly31**, le **15/01/2008** à **08:22**

Bonjour,

Je suis ravie de votre décision de voir les choses !

Eh oui, malheureusement un CDD n'apporte pas grand chose, rien ne vaut un CDI, ou cela peut vous apporter plus

Gardez courage le travail apporte beaucoup :

les finances peuvent vous permette plus de liberté et surtout d'y voir plus clair dans tous les problèmes et la vie en générale !

Je vous remercie de me tenir informée de la suite concernant votre situation

Bon courage, tenez bon !

ly31

Par **gaugau**, le **15/01/2008** à **12:51**

oui j'ai des enfant mais majeur et il est evident que je ne vai pas me lancer sans un minimum de garantie. il est vrai aussi que s'est dur de s'affirmer quand on vie avec un despote

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés